

TÉLÉEXPERTISE EN PATHOLOGIES CARDIO-VASCULAIRES



Le service des pathologies cardio-vasculaires du CHIV utilise la solution de téléexpertise proposée par OMNIDOC.

Cette solution en ligne permet de répondre de manière plus sécurisée et structurée à des demandes d'avis de médecins ou de paramédicaux à proximité sous 48 heures.

L'ÉQUIPE PEUT ÊTRE SOLLICITÉE SUR PLUSIEURS THÉMATIQUES :

- Les **difficultés d'interprétation** des électrocardiogrammes.
- La **gestion ambulatoire des patients** insuffisants cardiaques chroniques.
- La **gestion des traitements** anti agrégants plaquettaires ou anti-coagulants.
- L'**adaptation des traitements** anti hypertenseurs.
- La **gestion ambulatoire** des arythmies cardiaques.
- La **problématique de l'antiobioprophylaxie** chez les patients valvulaires avant geste invasif.
- Les **indications aux explorations cardiaques** non invasives (échographie, holter rythmique ou tensionnel, épreuve d'effort) ou invasives (coronarographie, artériographie des membres inférieurs, implantation de Pace-Maker).

Cette solution de téléexpertise s'inscrit dans une démarche de renforcement des coopérations ville-hôpital pour faciliter le parcours de soin du patient, en évitant notamment les passages aux urgences.

À savoir :

L'inscription sur Omnidoc est gratuite pour tout médecin.

La demande d'une téléexpertise offre au médecin requérant une rémunération de 10 euros par demande.

COMMENT DEMANDER UN AVIS SUR OMNIDOC ?

Consultez le tutoriel ci-dessous :



Accédez au réseau du CHIV : <https://omnidoc.fr/chiv>